



direction
départementale
des territoires
et de la mer
Alpes-Maritimes

DEMANDE DE DUPLICATA

*Délégation à la Mer
et au Littoral*

- Remplir le document ci-après, le dater et le signer. L'accompagner des pièces exigées pour son traitement (verso de l'imprimé (« composition du dossier de demande de duplicata »).
- Le montant des timbres fiscaux s'élève à **70 euros** (timbres à acheter dans les bureaux tabacs ou les impôts.
- La photographie d'identité doit être en couleurs (récente), de type passeport, et faite par un professionnel de la photo.
- Si votre permis a été passé dans les Alpes Maritimes mais que vous résidez en dehors de ce département, vous êtes tenu (e), et ce depuis le 1er janvier 2008, date de la nouvelle réglementation, de vous rapprocher de la délégation à la mer la plus proche de votre domicile.
- Si vous résidez dans les Alpes Maritimes mais que votre permis a été passé en dehors de ce département, votre dossier, une fois constitué devra être adressé à l'adresse suivante :

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DES ALPES MARITIMES
SERVICE DES PERMIS
22 QUAI LUNEL
06300 NICE**

Pour tout renseignement complémentaire, appeler le service des permis :

04 93 72 73 71

courriel : ddtm-permis-mer@alpes-maritimes.gouv.fr

Adresse :

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
BP 4139
06 303 NICE CEDEX 4
Tél : 04 92 00 41 50
Fax : 04 93 56 87 69

DEMANDE DE DUPLICATA D'UN TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

Afin de faciliter les recherches et de localiser votre permis tout en limitant le risque d'erreur, il convient d'identifier avec précision le permis dont vous êtes titulaire. En effet, selon la date de son obtention et sa dénomination, les prérogatives et le format (taille, couleur) du permis sont différents.

IDENTIFICATION D'UN PERMIS MER

Avant le 15 mars 1966 : Permis de conduire les moteurs

→ de couleur rouge, deux volets et reconnu équivalent à l'extension « hauturière » actuelle.

Du 15 mars 1966 au 31 décembre 1992 : Permis A, B ou C

→ de couleur orange clair ou foncé, à trois volets.

Du 1er janvier 1993 au 31 décembre 2007 : carte mer, permis mer, permis mer côtier ou hauturier

→ titre de couleur blanche, plastifié.

Depuis le 1er janvier 2008 : Option « côtière » ou extension « hauturière »

→ de couleur bleu clair à 3 volets, plastifié.

IDENTIFICATION D'UN PERMIS FLUVIAL

Avant le 1er janvier 1991 : Permis de conduire eaux Intérieures

→ de couleur (bleu ou vert), deux volets et reconnu équivalent au certificat de capacité C et S

Du 1er juillet 1991 au 31 décembre 2007 : Certificat de capacité C, S ou PP

→ de couleur rose, 2 volets.

Depuis le 1er janvier 2008 : Option « eaux Intérieures » ou extension « grande plaisance eaux intérieures »

→ de couleur bleu clair à 3 volets, plastifié.

OU ADRESSER VOTRE DEMANDE

Quel(s) que soit(ent) le ou les duplicata de permis demandés, le lieu où vous avez passé votre permis et le service qui vous a délivré votre ou vos titres, vous devez vous adresser au service instructeur dont relève votre domicile.

☞ **Pour les départements littoraux :** La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) – Délégation à la mer et au littoral

☞ **Pour les départements non littoraux :** Le service instructeur suivant le tableau ci-dessous

<i>Départements</i>	<i>Service instructeur</i>
16, 23, 36, 37, 41, 49, 53, 72, 79, 86, 87	DDTM Loire Atlantique
01, 03, 04, 05, 07, 21, 25, 26, 38, 39, 42, 43, 63, 69, 70, 71, 73, 74, 84	Service navigation Rhône-Saône
02, 08, 60	Service navigation Nord - Pas-de-Calais
10, 18, 28, 45, 51, 58, 61, 75, 77, 78, 89, 91, 92, 93, 94, 95	Service navigation Seine
52, 54, 55, 57, 67, 68, 88, 90	Service navigation Strasbourg
09, 12, 15, 19, 24, 31, 32, 46, 47, 48, 65, 81, 82	Service navigation Toulouse

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE DUPLICATA

- La présente demande datée et signée,
- Une déclaration officielle de vol établie au commissariat ou à la gendarmerie ou en cas de perte, une déclaration officielle de perte établie au commissariat ou à la gendarmerie,
- Timbre fiscal correspondant au droit de délivrance,
- Une photocopie d'une pièce d'identité,
- Une photographie d'identité récente en couleurs,
- Éventuellement, les originaux de tous les autres titres détenus,
- Le cas échéant, pour faciliter les recherches, et si le titulaire en dispose, joindre une photocopie du ou des titre(s) demandés,
- Pour un demandeur résidant à l'étranger, une enveloppe suffisamment affranchie, à son adresse.

Si une facture vous est nécessaire pour une éventuelle déclaration auprès de votre assurance, vous devez demander le justificatif au moment de l'achat de vos timbres fiscaux.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
la mer et des
transports

Demande de duplicata d'un titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur

Avant de remplir cette demande, lire attentivement les informations au verso



N° 14679*01

Arrêté du 28 septembre 2007 modifié (art.23)

Identification du demandeur

Madame Monsieur

Nom de famille Nom d'usage

Prénoms

Né(e) le A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro Extension

Nom de la voie

Code postal Localité

Pays

Téléphone Courriel

Identification du permis

Permis mer

Catégorie du permis

Numéro du permis Délivré le

Centre d'examen

Permis fluvial

Catégorie du permis

Numéro du permis Délivré le

Centre d'examen

A défaut, autres renseignements permettant d'identifier votre permis (ex : numéro du permis d'une personne l'ayant passé avec vous ou date ou lieu d'examen, ou pour les femmes, le nom déclaré lors de l'inscription, etc.)

Pour les permis ne figurant pas dans la base informatique « permis », seules les références des titres ayant les prérogatives les plus élevées sont éditées.

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :

le,

Signature

Timbre fiscal correspondant
au droit de délivrance
70€

